



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 121 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2004

Cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné la note du Secrétaire général (A/C.5/58/3) relative à la subvention de 227 600 dollars destinée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui a été demandée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut concernant le programme de travail de celui-ci pour 2004.
2. Cette subvention servira à financer les dépenses afférentes à la Direction et à l'administration. Le Comité a été informé que le montant prévu pour 2004 avait été ajusté en fonction de l'inflation et des fluctuations monétaires, conformément à la pratique suivie depuis 2002.
3. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général, le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005 prévoit au chapitre 4 (Désarmement) un crédit de 473 700 dollars des États-Unis représentant la subvention de l'Organisation à l'Institut pour l'exercice.
4. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la subvention de 227 600 dollars demandée pour l'Institut au titre de 2004. Il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire à cet effet au chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.**

